

Laissez-Passer

Le Laisser – Passer est un document de voyage exigé à toute personne de nationalité Burundaise se rendant hors du territoire national pour se rendre dans les autres pays de la Communauté EAC (Kenya, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Soudan du Sud).

Le document est valable 1 an.

Pièces à fournir :

1. Une photo passeport, sur fond blanc
2. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité
3. Une attestation d'Identité Complète
4. Une attestation de résidence

Procédures suivante :

1. Se présenter à la réception du Commissariat Générale des Migrations ou au Guichet Unique Provinciale avec tous les documents composant le dossier.
2. Remplir le formulaire de demande sur place. En cas de difficulté, quelqu'un est sur place pour vous aider.
3. Déposer le dossier pour enregistrement, et signer la page de confirmation qui vous sera remise
4. Se rendre à la caisse BANCOBU du guichet ou du commissariat. Payer les frais d'obtention du passeport de 30000 FBU.
5. Présenter le bordereau de paiement pour procéder à la prise d'image, et à la prise d'empreintes digitales pour les demandant majeurs.
6. On vous donnera rendez-vous pour revenir récupérer le Laisser-Passer tenant lieu de passeport.